



Saint-Charles-de-Bourget

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

AVIS PUBLIC

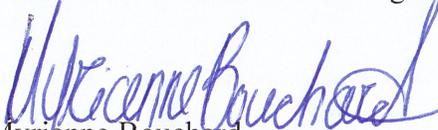
AVIS DE MOTION

Monsieur Jacques Gauthier, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement décrétant un emprunt et une dépense pour la réfection de la structure des routes Laberge et 4^{ième} Rang Ouest sur 5.4 km, la reconstruction de ponceaux et l'amélioration du drainage.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Une copie du règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité.

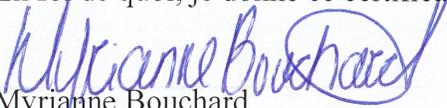
Donné à Saint-Charles-de-Bourget lors de la session tenue le 3 octobre 2022.


Myriamne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 17 h le 5 octobre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce cinq octobre deux mille vingt-deux.


Myriamne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière